par la suppression de la rente de 40.000 francs qui était servie au ministre, pour l'entretien des divers ecclésiastiques. Il a gagné son procès de poursuites judiciaires qui répondu à l'appel.

— A Privas, le froid, qui est des plus vifs, a fait bâtir trois éclisses : un colporteur, une femme de 36 ans et un homme de 39 ans.

— Une bombe a été trouvée à Angoulême, dans l'immeuble occupé par le comité radical et radical-socialiste. Elle contenait de la poudre de chasse, des clous et des morceaux de verre. Le parquet est saisi.

— A Saint-Symphorien (Gironde), un incendie a détruit une importante fabrique de résine. Les dégâts sont considérables.

ÉTRANGER

— A Rome, on annonce, dans les milieux politiques, que l'Angleterre et la France appuieraient les réclamations de l'Italie dans le conflit conflit avec l'Abyssinie.

— Le Daily Telegraph, de M. Harden, en affirme que, contrairement à l'intention d'abandonner la direction de son journal, *Zukunft*. Cette mesure serait dûe dictée à M. Harden par son état de santé.

— Le Japon avait l'intention d'exiger, en revanche certaines garanties contre la limitation de l'immigration japonaise, mais le Département d'Etat déclare que ces concessions sont impossibles.

POLITIQUE RÉGIONALE

A Lomme

Nicolle n'en va t'en guerre ! Et pour se justifier il a organisé, à l'estaminet de la Clache, à Lomme, une grande réunion composée de 70 personnes. C'est la « Dépêche », journal officiel de ce soi-disant républicain qui nous annonce ce grand événement.

L'éminent conférencier Nicolle a déclaré à l'auditoire ébahi que les radicaux avaient déjà commencé la campagne électorale par des calomnies et des belles promesses.

Où et comment ? Il s'est bien gardé de le dire, et pour cause.

Pour combattre ces sectaires radicaux, qui, paraît-il, dès qu'ils sont au pouvoir, dilapident les deniers communaux, et ne songent qu'à faire la guerre aux curés, il compare le budget actuel avec celui laissé par la municipalité radicale. Il lui reproche la suppression de l'octroi.

Dans ce compte rendu de la « Dépêche » il ne manque que la principal : Des chiffres.

Moins pressée que l'adjoint Nicolle, nous ne pensons pas devoir commencer si tôt la lutte électorale, car nous avons confiance en notre cause. Nous nous contenterons pour aujourd'hui de répondre à ce monsieur que lorsqu'il affirme que les finances de la commune sont mieux gérées maintenant que sous l'administration radicale, il ment, et lorsqu'il déclare que si la population de Lomme a augmenté de 6000 habitants depuis douze ans, la cause en est à la bonne administration des clericaux, il se trompe.

C'est la suppression de l'octroi qui, seule, en est la cause.

Nous prouverons ces dires dans les réunions publiques que nous organiserons à cet effet et auxquelles nous ne manquerons pas de convier M. l'adjoint.

LE COMITÉ RADICAL DE LOMME.

LA RÉGION

A ROUBAIX

Une scène sanglante dans un estaminet

entre un fils et son père

Hier vers trois heures de l'après-midi, dans l'estaminet Jean-Louis Delmet, boulevard de Strasbourg, 1, et à la suite d'une vive querelle provoquée par une question d'argent, M. J.-B. Nys, 58 ans, peigneur, demeurant rue du Coq-Français, 187, a été frappé de deux coups de couteau, l'un à l'avant-bras gauche, et l'autre au côté gauche de la poitrine, par son fils Arthur, 22 ans, journalier, demeurant boulevard de Strasbourg, 41. En voulant séparer les deux antagonistes, le tabretier a été également blessé à l'intérieur de la main gauche, mais très légèrement.

Les blessures reçues par M. Nys père sont superficielles et ne présentent aucun caractère de gravité. Blessé et coupable étaient en état complet d'ivresse. Arthur Nys a été mis au violon et une enquête est ouverte par M. Brunaille, commissaire de police du 5e arrondissement.

A LENS

BANQUEROUTE FRAUDULEUSE

Importante découverte d'objets détournés

Il y a trois semaines environ, nous annoncions l'arrestation du sieur Jules Dubar, négociant en tissus, route de Loison, suivie bientôt de celle de son fils Désiré et de son épouse née Flament, inculpés l'un de banqueroute et les autres de complicité. La découverte d'une grande quantité de marchandises détournées vient de donner à cette affaire des proportions inattendues. Des marchandises avaient été déposées chez M. Edmond Leclercq, demeurant rue des Bois, maisons Legrand. Ayant bu plus que de coutume, le receleur se rendit chez Mme Céline Dorlot, rue Baudimont, rue de Londres. Entre deux verres il conta que bientôt il allait s'installer négociant. Les commerçants n'avaient qu'à bien se tenir, il allait leur faire une concurrence acharnée. — « J'ai, n'a-t-il dit, chez moi, des marchandises appartenant à des gens en prison, je puis en disposer comme bon me semble. A moi la fortune à brève échéance ! » Ces paroles donnèrent à réfléchir à Mme Dorlot, elle se rappela que Mme Leclercq lui avait donné un paiement d'une dette de 103 francs, des vêtements et de la lingerie qu'elle disait provenir de sa mère. Les explications contradictoires des deux époux éveillèrent suspicion à cette qui, de même lui avait accepté l'échange, elle confia la chose au commissaire de police. M. Thomas se mit aussitôt en quête, il apprit que les enfants Leclercq étaient depuis peu en bonne santé. Cet indice ne fit que fortifier ses soupçons et une perquisition fut décidée. Elle a amené la découverte de quantité de marchandises. Énormes balles s'empilaient dans toutes les pièces, la cave contenait des parfums et le grenier se cachait de deux sacs de 50 paquets énormes. Pressée de questions, Mme Leclercq avoua que les paquets et sacs avaient été déposées chez elle le 7 décembre et jours suivants par Dubar et son fils.

Une voiture fut requise pour transporter les marchandises détournées, elle dut opérer deux voyages. Aussitôt déchargés, les objets furent mis en sûreté dans la pièce du fond qui, du vin clos d'où, fut transformée en magasin des mieux achalandés. Les marchandises détournées consistent en vêtements, tapis, tapisseries, glaces, rideaux, lingerie, bas, chaussettes, etc. Les différentes lettres de Dubar à établi que durant les mois de novembre et décembre dernier, il a fait expédier pour 20.000 francs de marchandises environ. Des perquisitions opérées chez deux autres personnes n'ont amené la découverte d'aucun objet suspect.

A AIRE-SUR-LA-LYS

Bleus au pénitencier militaire

Nous sommes informés qu'une enquête vient d'être faite par le général Pédé, de Saint-Omer, sur divers faits commis, paraît-il, au pénitencier militaire du Fort-Gassion, à Aire. Une violation sérieuse des règlements militaires aurait été commise par l'administration du dit pénitencier et des plaintes auraient été adressées contre ces abus au ministre de la Guerre.

Nous espérons pouvoir revenir avec plus de détails sur ces incidents militaires qui ne sont pas clos et pouvoir découvrir la vérité sur ce qui s'est passé.

A ECUÉLIN (près Berlaimont)

UN INDIVIDU TENTE DE TUER une vieille fille

Il existe un hameau très connu sous le nom de Wiles, comprenant neuf maisons et 40 habitants environ. C'est au centre de cette petite agglomération que samedi soir un crime a été tenté avec une rare audace. C'est là qu'habite depuis fort longtemps Mlle Lucie Willot, née à Ecuélin, le 24 décembre 1827, célibataire, propriétaire.

Quoique possédant une très large aisance, Mlle Willot, qui est encore très robuste pour son âge, s'occupe seule des soins à donner à ses bêtaux, tout le monde dans les environs sait qu'elle vit seule.

La tentative criminelle

Samedi à 5 heures et quart du soir, Mlle Willot se rendait, ainsi qu'elle y est habituée, donné à ses deux vaches laitières les soins nécessaires pour la nuit, rentra dans son appartement dont elle ferma la porte à la clé d'un énorme verrou et d'une serrure qui ne désemparait pas une citadelle.

Elle allait se mettre à souper lorsqu'elle entendit frapper à sa porte ; elle ne répondit pas au premier choc, au second, elle s'avança et demanda : « Qui est là ? » Une voix d'homme ayant répondu : « C'est moi, Polyte ! » elle crut avoir à faire à son frère, M. Hippolyte Quénée, rentier, demeurant à St-Rémy-Chaussée, qui n'est séparé d'Ecuélin que par le chemin de grande communication d'Aulnoye (gare) à Sars-Poteries, elle ouvrit.

Aussitôt, nous dit la vieille fille, « un individu, grand, portant une forte moustache blonde, coiffé d'une casquette à oreillettes rabattues, vêtu d'un pardessus foncé ou noir, s'élança sur moi, me saisit à la gorge qu'il serra avec force ; je pus cependant, avant de perdre connaissance, crier « au secours ! » à deux reprises.

« J'aurais cré encore si cet individu n'avait mis sa main dans ma bouche, enfoncé ses doigts dans ma gorge pour essayer d'en arracher ma langue, à ce moment, je perdis connaissance. »

Notre enquête

Aux appels de Mlle Willot accoururent deux voisins, MM. Léopold Briatte, âgé de 48 ans, domestique chez M. Scouffiaire, cultivateur, et Paul Blanchard, camionneur de la laiterie d'Ecuélin.

En entendant leurs pas, l'assassin prit la fuite, non sans avoir assené un très violent coup de poing sur l'œil droit de Mlle Willot.

Les voisins suivirent le meurtrier jusqu'en face de la ferme « Mi-Clos », occupée par M. Dhaussy ; se sentant serré de près, il porta la main droite à sa ceinture et en tira une seringue, profitant du mouvement de recul de ses poursuivants, le meurtrier s'élança à corps perdu sur une haie sèche qui borde les granges de la ferme Dhaussy et il fut bientôt perdu de vue à l'orée du bois de Dourlers ; il faisait, disent les poursuivants, des enjambées de 1 m. 50 ; nous les avons mesurées et elles ont 1 m. 65 ! C'est une famouse envergure.

MM. Quénée père et fils furent prévenus ; ils accourent et prirent aussitôt toutes mesures nécessaires pour faire continuer les soins à leur sœur et tante, qui avait été pansée.

La gendarmerie d'Hautmont, sous les ordres du maréchal des logis, vint faire les premières constatations et avisa le Parquet qui se rendit en voiture sur les lieux à deux heures de l'après-midi.

Les soupçons

Les soupçons se portent sur un sieur B..., âgé d'environ 45 ans, dont le signalement répond à celui du meurtrier. Cet individu, sujet belge, a travaillé pendant quelques semaines en fin de saison dernière, chez M. Scouffiaire, l'un des plus proches voisins de la victime, et pendant qu'il était là, il se préoccupait de ce que pouvait posséder chez elle Mlle Willot.

Ce crime a beaucoup de ressemblance avec le meurtre de Mme veuve Collart, de Bavisières, et nous croyons savoir que MM. les magistrats enquêteurs pensent que ce pourrait bien être le même individu qui a perpétré les deux crimes.

LE FROID

A SAINT-AMAND

Un sexagénaire est trouvé MOURANT DE FROID

M. Hector Moires, est célibataire et vit seul dans une maison de la rue des Anges, depuis mercredi il n'avait pas été aperçu de son voisinage qui s'inquiétait, et prévenait le propriétaire, M. Beauregaire, chénisie et le commissariat de police. Deux agents se rendirent à la demeure de M. Moires et ouvrirent la fenêtre après leur avoir fait pénétrer dans l'immeuble, ils virent le vieillard gisant inanimé au bas de l'escalier. Sans doute M. Moires avait été frappé de congestion en descendant de sa chambre et il avait roulé dans l'escalier. M. Hérin, pharmacien et M. le docteur Corez prodiguèrent leurs soins, mais les puissants cordiaux qui lui furent donnés ne produisirent aucun effet ; son transfert à l'hôpital fut ordonné, où le malheureux expira à son arrivée.

Un banquet offert à M. Sandrart. — A l'occasion de la nomination de M. Sandrart, président de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Avesnes, et du syndicat agricole d'Avesnes, président d'honneur du syndicat des producteurs de beurre de l'arrondissement d'Avesnes et des arrondissements limitrophes au grade d'officier de la Légion d'honneur, les bureaux de ces associations ont décidé de lui offrir un banquet dont M. le Préfet du Nord a bien voulu accepter la présidence.

Ce banquet aura lieu à Avesnes, le dimanche 19 février, à 1 heure de l'après-midi.

Des bulletins d'adhésion seront prochainement envoyés aux membres des associations précitées.

Les membres des divers bureaux sont persuadés que les agriculteurs de l'arrondissement saisiront avec empressement cette occasion de témoigner, en l'honneur gradé de la Société d'Agriculture, leur profonde sympathie et leur vive reconnaissance pour les services rendus.

Récompenses au dévouement. — Les récompenses suivantes sont accordées aux personnes ci-après désignées, qui ont assumé des soins de nourrices, de nourrissons, de vieillards et de malades à cet signalés pendant le mois d'octobre 1907.

Nous. — Médaille d'argent de 1re classe. — M. Parteu, professeur de gymnastique au collège du Quesnoy.

Médaille de bronze. — Le jeune Louis Dieme, pupille de l'hospice de Dunkerque, à Bourbourg-Campagne ; 21 août 1907 ; a porté secours à un enfant en danger de se noyer.

Mentions honorables. — M. Boucherie, ouvrier blanchisseur à Quesnoy-sur-Deûle ; M. Bodelle, cantonnier à la Compagnie du Chemin de fer du Nord, à Bailleul ; le jeune Charles Dufour, âgé de 15 ans, élève au collège du Quesnoy ; M. Delplace, comptable à Seclin ; M. Auguste Lecat, secrétaire de police à Lille ; M. de Wael, marinier à Appels (Belgique), a fait un sauvetage à Merville.

Lettres de félicitations. — M. Horner, afféteur à Saint-Amand ; M. Ducharneux, ouvrier chauffeur à Maubeuge ; M. Gondry, facteur des postes; M. Lemaire, usinier à Valenciennes ; M. Dusart, journalier à Saint-Amand.

Pas-de-Calais. — Médaille d'argent de 2e classe. — M. Hornard, ouvrier peintre à Lens.

Médailles de bronze. — M. Weber, sous-chef de gare à Arras ; M. Florent, demeurant à Vieille-Chapelle.

Mentions honorables. — M. Fouquez, demeurant à Blache ; M. Govain, adjudant au 8e régiment d'infanterie.

Lettre de félicitations. — M. Garber, demeurant à Ecourt-Saint-Quentin.

Fédération départementale des employés d'octroi du Nord. — On nous prie de publier : Sur l'initiative des associations professionnelles des employés d'octroi des villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières et Douai, une réunion de tous les employés d'octroi du Nord, va se tenir à Lille, le dimanche 9 février 1908, à 10 heures du matin. L'ordre du jour comportera : examen des statuts, vote définitive de la Fédération départementale. A l'occasion de cette réunion générale des « gabelous » flamands, les employés d'octroi de Lille viennent de former parmi eux une musique composée actuellement de 23 exécutants. Cette société participera au cortège organisé en l'honneur de leurs camarades étrangers. Pour tout renseignement relatif à cette réunion, s'adresser à Léon Lobert, rue Chevreul, 29, Lille.

Faculté de droit. — Le ministre de l'Instruction publique vient de décider que des concours s'ouvriront à Paris les 1er et 2 octobre prochain pour neuf places d'agrégé des facultés de droit ; à savoir : section de droit privé et de droit criminel, 4 places ; de droit public, 2 ; d'histoire du droit, 2 ; des sciences économiques, 1.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

ACCIDENTS

A Denain. — Mme Surmont, demeurant rue Désandrouins, était sortie en ville pour ses affaires, quand elle glissa sur le trottoir et en tombant se fixa le genou.

A Bousbecque. — Hier, vers deux heures de l'après-midi, M. Joseph Lemaire, dit Frisette, tisseur à l'usine Boyaux, venait de dîner et regagnait son travail, lorsqu'en sortant de chez lui, il glissa si malheureusement qu'il se cassa la jambe.

Carnet du Lecteur

DEUIL

La Société de Gymnastique « La Jeunesse Lilloise » vient d'être frappée par un deuil cruel. M. Warnier, membre fondateur et trésorier de la Société, décédé le 11 janvier 1908, à l'âge de 45 ans. M. Warnier était un fervent de l'éducation physique. Ses funérailles auront lieu le mardi 14 janvier, à neuf heures du matin. Les gymnastes de la « Jeunesse Lilloise » sont priés de se réunir au drapeau, face à la maison mortuaire, rue des Augustins, N° 17, à 8 heures 3/4.

A Montreuil. — Nous apprenons avec de vifs regrets, la mort de M. Carette, juge au tribunal de Montreuil, ancien député et maire d'Abbeville. C'était, en même temps qu'un fort brave homme, un excellent républicain, dont la disparition se fera cruellement sentir parmi nos amis politiques de Montreuil. Nous présentons à sa famille, nos bien sincères condoléances.

CHRONIQUE MINIÈRE

LE FEU A LA FOSSE N° 5 DE COURRIÈRES

Les craintes du délégué mineur

Les travaux de construction des gros barrages se poursuivent activement, on compte en ériger une dizaine supplémentaire de rendre complète la sécurité. Il est cependant bon de faire connaître l'avis du délégué mineur Lemat, qui estime quoique gaz emmagasiné derrière les barrages peut, en s'y accumulant en grande quantité, gonfler comme un ballon (sic), et voquerant une force énorme, détruire subitement les barrages, provoquant alors une explosion dont les effets seraient désastreux. Ce sont là les craintes du délégué mineur. Sont-elles fondées ? Nous ne le rechercherons pas, nous contentons de les enregistrer en disant que le contrôle des mines surveille minutieusement, lui aussi, les travaux de construction.

Dernière Heure

Élection législative de la Creuse

(Scrutin de Ballottage)

ARRONDISSEMENT DE GUERET

Ont obtenu :

MM. Dinet, radical-socialiste	10.021	ELU
Belotout, radical-socialiste	9.812	

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient réparties comme suit : MM. Belotout, radical-socialiste, 8.607 ; Dinet, radical-socialiste, 5.522 ; Berton, radical-socialiste, 3.681 ; Lacute, radical-socialiste, 1.913 ; Belage radical-socialiste, 416.

Il s'agissait de remplacer M. Defumade, radical-socialiste, élu sénateur.

Les Mineurs de la Loire repoussent les propositions de M. Viviani

Saint-Etienne, 12 janvier.

Les mineurs affiliés au Syndicat de Saint-Etienne, se sont réunis aujourd'hui, à la Bourse du Travail.

Après une vive discussion, ils ont repoussé, par 65 voix, la proposition formulée par M. Viviani Toutefois, on n'a pas encore le résultat des votes de trois syndicats.

LE CRIME DE LA MAISON CLOSE

Les assassins sont arrêtés

Mazay, 12 janvier.

On a arrêté les assassins de Mme veuve Bléron, la victime du crime commis dimanche dernier, dans une maison de tolérance. Le principal coupable est un ami de la victime, Jean Lacoste, 35 ans, qui remplissait dans la maison, les fonctions de garçon.

Il avait comme complice, deux personnages de la maison : Pauc, dénommé Rosten, dite Odette, 20 ans, Autre, Noémie Coissier, dite Germaine, 27 ans.

C'est à la suite d'une perquisition, que le parquet opéra dans la maison, que ces arrestations ont eu lieu. Le juge d'instruction a découvert des valeurs et des papiers compromettants dans la chambre d'Odette, ainsi qu'une somme de 300 francs provenant du vol qui suivit le crime.

LILLE

LE LAIT

Le meeting des cultivateurs et marchands de lait de la Région du Nord

La question du lait est pour tous les cultivateurs actuellement une question de vie ou de mort. Le syndicat agricole de Lille se préoccupe de la résoudre dans le plus bref délai possible.

Dimanche, à trois heures de l'après-midi, les cultivateurs et marchands de lait de la région du Nord ont tenu un grand meeting au Gymnase de la place Sébastopol. Plus de 1.000 personnes y avaient répondu à l'appel du Comité du syndicat agricole de l'arrondissement de Lille.

La séance commença par la nomination d'un bureau qui fut composé comme suit :

Président, M. Georges Potié, président du syndicat agricole de l'arrondissement de Lille ; MM. Cousin, de Lambersart, Desbonnet, de Bondues, Dumont-Beharel, de Lomme, Descarrin, de Loos.

M. Georges Potié présenta les orateurs : MM. Guérin, professeur à l'Institut Pasteur, et Douzé, chimiste expert.

M. Guérin prend le premier la parole.

L'orateur se déclare satisfait de pouvoir exposer ses idées sur la crise traversée par le lait, crise qui subit une aggravation par le fait de l'application de la loi de 1908. Nombreux sont les laitiers condamnés qui pourtant sont des commerçants honnêtes. Cela vient de ce que la qualité du lait est instable et dépend de beaucoup de causes. La nourriture donnée aux bestiaux, les races différentes font qu'ils produisent plus ou moins de lait. Au delà d'un délit normal, la quantité influe sur la qualité. De même on trouve *des différences de qualité* dans les diverses portions de traite.

Le lait livré à la consommation des gens du Nord est pauvre. L'alimentation en est cause et cette alimentation ne peut être facilement changée. Le prix auquel le lait est vendu rend cette modification impossible. Il faudra donc augmenter le prix du lait. Il est à remarquer d'ailleurs que tout a augmenté: pain, viande, fruits, vêtements, loyers, etc. et que seul le lait reste au même prix. S'il l'on reste au même prix, l'équilibre du budget du cultivateur dépendra non de la qualité de son lait, mais de sa quantité. Il faut d'autre part qu'il vende du bon lait.

Le lait est la nourriture du pauvre : il en achètera moins, il le boira meilleur.

Le chiffre d'augmentation sera fixé par les cultivateurs eux-mêmes suivant les pays. De même c'est à eux de décider quand leur lait est bon. Aucune définition théorique ne peut fixer ce point.

Les laitiers devraient aussi s'attacher à fournir un lait riche qui serait consommé par toutes les personnes faibles, enfants et vieillards. Cela représente la quinzième partie de la consommation. Elle serait facilement produite par les vaches normandes les meilleures et spécialement soignées. Ce lait pourrait être vendu en flacons de 1 litre plombé et portant un cachet. La fourniture du lait riche a été préconisée par le Conseil d'hygiène publique de France dans sa séance de décembre dernier.

M. Guérin assure en terminant que ces mesures obtiendraient certainement l'appui des autorités municipales et qu'elles constitueraient un bel exemple donné par les agriculteurs du Nord.

M. Douzé, chimiste-expert à Lille, prend la parole après que les applaudissements, dont fut accueilli le discours de M. Guérin, se furent apaisés.

M. Douzé examina trois points spéciaux : 1° le lait pur peut-il subir des modifications à l'insu du vendeur ? 2° le lait écrémé est-il un aliment ? 3° Dans quelle mesure le producteur peut-il profiter du lait écrémé ?

Au premier point, M. Douzé répond en affirmant que le lait ne peut avoir une composition théorique, bien qu'un juge au Tribunal de Quimper l'ait assuré. Cette assertion est contraire à tout principe scientifique.

Le lait qui contient de l'eau, du beurre, de la caséine, du sucre de lait, etc., varie surtout dans sa teneur en beurre. Cette teneur est très variable. Le beurre n'existe pas en quantités égales selon que le lait est obtenu *au commencement, au milieu ou à la fin* de la traite. Les Tribunaux devraient s'inquiéter de ces questions ainsi que des différences de race de vaches. Les vaches normandes fournissent le lait le plus riche en beurre, les vaches hollandaises sont les plus pauvres.

Des modifications peuvent donc se produire à l'insu du vendeur. Il faut absolument que la teneur en beurre peut n'être pas la même selon que le lait a été déposé dans un bidon depuis plus ou moins de temps. Le lait s'écrème de lui-même, la couche de beurre s'accumulant en grande quantité, gonfler comme un ballon (sic), et voquerant une force énorme, détruire subitement les barrages, provoquant alors une explosion dont les effets seraient désastreux. Ce sont là les craintes du délégué mineur. Sont-elles fondées ? Nous ne rechercherons pas, nous contentons de les enregistrer en disant que le contrôle des mines surveille minutieusement, lui aussi, les travaux de construction.

Le fait écrémé peut d'ailleurs être employé d'autres façons. Il présente un goût et un aspect assez peu engageants. On en pourra faire du lait fermenté, en fabriquer une sorte de lait champagnisé léger. Le lait stérilisé s'accommode du lait écrémé, même les laits en poudre. Son emploi dans la fabrication des petits pains au lait est reconnu fondé.

L'industrie de la caséine présente des débouchés nombreux mais un peu contoux.

M. Douzé termine en disant que le cultivateur ne doit pas dédaigner le lait écrémé dont la bonne exploitation peut compenser dans une certaine mesure les dépenses de l'élevage.

M. Georges Potié, président, remercie les orateurs et expose dans un remarquable discours la crise et la situation du lait. Il tout trouvera qui peuvent parer au mal. Puis il invite les auditeurs à exposer leurs idées.

MM. Lefèvre et Catteau présentent quelques observations de détail résolues par le président. M. de Lauwereyns vient en suite

qualité d'avocat, dire aux cultivateurs que les paroles qu'ils ont entendues sont empreintes du plus grand bon sens et que les moyens proposés pour rendre plus heureuse la production du lait, sont les seuls qui lui paraissent efficaces. M. de Lauwereyns termine son improvisation brillante en disant aux cultivateurs : l'espérez vos prix.

Après avoir entendu ces discours, l'assemblée adopte à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Les producteurs de l'arrondissement de Lille, réunis à la salle du Gymnase, place Sébastopol, à Lille, au nombre de six cents, après avoir entendu les conférences de MM. Guérin, professeur à l'Institut Pasteur, à Lille, Douzé, chimiste-expert, Georges Potié, président du Syndicat agricole de Lille, et les observations de MM. Lefèvre, de Lauwereyns et Catteau, ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes : 1° le relèvement du prix du lait, 2° le groupement immédiat de tous les producteurs en une fédération des producteurs de lait de la région du Nord, 3° ils admettent d'urgence la mise en vente de trois sortes de lait du commerce, suivant la qualité, les appellations suivantes : (1° lait riche, contenant au moins 3 % de matière grasse; 2° lait alimentaire contenant 2 à 3 % de matière grasse); 3° lait maigre contenant de 0 à 15 à 1 g. de matières grasses); 4° il a décidé la création immédiate d'un comité d'organisation et charge ce comité de recueillir les cotisations nécessaires à la défense des intérêts communs, cotisations de 0,50 centimes par tête de bétail. »

Après la nomination de délégués qui, dans chaque commune, devront recueillir les adhésions individuelles et les cotisations, l'assemblée a levé la séance à 6 heures, au cri de « Vive le Syndicat agricole ! »

Le discours de M. Georges Potié étant un exposé complet et approfondi de cette question, nous avons pris les dispositions de l'ordre du jour, nous le publierons « in extenso » dans notre prochain numéro.

UNIVERSITÉ POPULAIRE

Une conférence de M. de Lauwereyns

Une foule nombreuse assistait dimanche, à onze heures, à la conférence donnée par l'Université populaire.

M. Cliquennois-Pâques présente les excuses de M. le docteur Debierre, retenu ailleurs par une invitation antérieure, puis il fait l'éloge du distingué conférencier M. de Lauwereyns, avocat, docteur en droit.

Le conférencier parlera du « Droit au Théâtre », « Thémis chez Thalie », tel est le sujet choisi et que traitera M. de Lauwereyns.

M. Cliquennois remercie par avance les artistes et leur directeur M. Lormel.

THÉMIS CHEZ THALIE

M. de Lauwereyns remercie le président qui vient de le présenter et le public venu si nombreux pour l'entendre, puis il aborde *le sujet de sa conférence.*

A travers l'histoire du théâtre, la grande réunion, la ressemblance, a toujours été dominante. La comédie a présenté le miroir aux défauts de l'humanité, et ces défauts vraisemblables ont fait rire. Mais ce rire avait été précédé du fou rire, la comédie avait été précédée, de la farce, c'est-à-dire de la peinture des travers grossis, caricaturés.

La comédie est née de la farce et peu à peu elle s'est affinée, la farce est devenue la comédie de caractère et cette dernière, la comédie de thèse !

Le théâtre est devenu une tribune où l'on prêche des idées, mais le grand art consiste toujours à glisser la thèse sous des caractères strictement étudiés.

Les questions de droit ont toujours occupé une large place au théâtre et les hommes de loi ont vivement intéressé de tous temps les dramaturges.

Il a vu à travers des vères grossissants les défauts et les ridicules des hommes de loi. D'autre part, les justiciables offraient aux dramaturges la plus grande mine aux émotions dramatiques.

Le théâtre est en effet rendue comme sur des trétéaux ; le Tribunal est un vrai théâtre *où toutes les grandes questions sociales finissent par venir se résoudre.*

Mais, dit le conférencier, il faut faire une réserve sur le droit dont le théâtre peint les bornes de la loi. Il y a exagération : les dramaturges n'ont vu jamais que des travers et les ont grossis.

L'attention n'est guère attirée sur les bons juges plus nombreux mille fois cependant que les mauvais.

C'est ainsi que les journaux s'indignent actuellement contre celui qu'ils qualifient de mauvais juge et qui retient sous les verrous l'infortuné Jeanne Weber déclarée innocente par les experts.

Et il est des centaines de bons juges dont on ne signale pas les vertus.

M. de Lauwereyns étudie les origines de la comédie au Moyen-Age : c'est le *Roman du Renard*, la farce de *l'Avocat Pathelin.*

Pathelin, dit le conférencier, est un type national et le genre de cette farce persiste encore de nos jours et l'orateur cite à l'appui de son dire des revues actuelles jouées sur les scènes de Paris. C'est par exemple : *L'affaire Chaupied.* Et ces revues comme les premières farces du Moyen-Age déchaînent le fou rire, purement et simplement sans aucune prétention à l'exactitude des caractères.

La Fontaine a cependant créé des types pris sur le vif. M. de Lauwereyns lit à l'appui de ses dires de La Fontaine, entre autres : L'Huître et les Plaideurs, et s'excuse de ces lectures, disant qu'il ne sort pas de son sujet « le Droit au théâtre » puisque l'ouvre du fabuliste a été qualifiée une « ample comédie » et que nous avons divers : *Le Conseil Les Frelons et les Mouches à miel.*

Le conférencier dit que dans les comédies de caractère il n'étudiera que trois auteurs : Molière, Racine et Beaumarchais. Molière forme la transition entre la farce et la comédie de caractère, *(Pourceaugnac, Scapin, M. de Pourceaugnac, Le Malade imaginaire).* Il dit beaucoup de mal des hommes de loi, mais il ne fait pas généralisation.

***Les Plaideurs*, un échantillon de tout ce que l'on voit au Palais. Perrin Dandin est le modèle du juge vénal du XVIIe siècle qui a acheté sa charge.**

Racine décrochée des épigrammes très vertes aux avocats, aux huissiers, aux témoins.

Mlle Rivière et M. Holmer viennent donner la fameuse scène des plaideurs entre Chicaneau et la Comtesse. Le public applaudit ces deux artistes.

M. de Lauwereyns étudie ensuite l'œuvre de Beaumarchais et lit une scène de *Figaro*. Il y a, dit-il, de l'amertume dans Beaumarchais et d'après cet auteur, il n'y a pas beaucoup de bons juges.

De Beaumarchais à nos jours, M. de Lauwereyns montre la comédie de thèse s'élaborant petit à petit et conquérant la scène.

Dideret, *L'Enfant naturel*, Alexandre Dumas, *les Idées de Mme Aubray*, Paul Hervieu, *Les Tenailles*, le *Dédale* : Brieux, *Les Bereau* ; Burnstein, *Le Bercail* ; Marcel Prévost, *Le plus faible* : Dans ces auteurs, c'est l'institution du mariage et la situation des enfants qui sont surtout étudiées.

M. de Lauwereyns résume son appréciation sur ces pièces en disant qu'il s'incline devant beaucoup plus de respect devant l'union libre quand elle est noble que devant le mariage-traîtrise. Il estime que l'institution du mariage doit être maintenue, par mesure de protection pour le femme et les enfants.

Les auteurs cité puisé des sujets dans les erreurs judiciaires ; (Voltaire, André Chénier), puis dans les diverses péripéties des tribunaux (de Goncourt, *La Fille Elisa*). Il faut, dit l'orateur, en résumé, se défier de ce genre de théâtre qui poursuivit à des sentimentalités exagérées. L'élément dramatique le plus essentiel que les auteurs ont trouvé dans les tribunaux c'est l'étude de la manière par laquelle on arrive à commettre une erreur judiciaire par la négligence, la passion, l'excès de zèle.

MM. Raymond et Lefèvre interprètent la scène du *Bon Juge*, entre le juge Le Pluntois et Davigneul.

M. de Lauwereyns résume ensuite par contraste le sujet de la Robe Rouge, de Brieux, un juge et un procureur général qui mènent un innocent à la mort. Le procureur Vagret et sa femme, M. Raimus et Mme Lefèvre viennent donner la scène terrible au cours de laquelle le procureur exprime ses craintes et son dégoût de lui-même, à l'occasion du réquisitoire qui vient de lui valoir un énorme succès.

M. de Lauwereyns termine en faisant observer que les erreurs judiciaires ne sont pas le seul danger auquel la justice expose les plaideurs : il y a encore les délais énormes de procédure, les difficultés et les embûches de la justice.

On a vite fait quand on souffre de ces lenteurs d'accuser toute l'organisation. Faut-il accuser, par exemple, les avocats ? On parle de supprimer l'ordre des avocats. Ceux-ci répondent, mais avocats peuvent dire que ce n'est pas à eux d'assumer la responsabilité des lenteurs. Ils resteront toujours les confidents dévoués et leur courage empêchera encore bien des erreurs judiciaires.

L'ordre des avocats donne toutes garanties. Sans cet ordre, l'organisation judiciaire serait disloquée et les malheureux seraient les premiers à en souffrir.

Il y a en 2.870 affaires d'assistance judiciaires gratuites plaidées en 1907 par les avocats de Lille.

Voilà le palladium du barreau.

Le conférencier ne voit guère l'utilité des avoués. Il a respectueusement jugé. C'est encore un problème à l'ordre du jour. Il faudrait trouver un moyen ferme entre la responsabilité des juges et leur situation actuelle. N'y a-t-il pas de fautes inexcusables ?

L'Etat peut se plaindre aussi des juges : il y a des tribunaux à supprimer parce que devenus inutiles parmi les tribunaux d'arrondissement. Il y a des juges à supprimer et ces suppressions permettraient à l'Etat de faire des économies et réduiraient les lenteurs : les juges de paix devraient voir leurs attributions s'accroître.

Il y a d'autres juges à supprimer, ce sont les juges réactionnaires devenus rares, mais toujours là pourtant. La question de l'immovibilité des juges, bien solutionnée, fera cesser cet état de choses antidémocratique.

En résumé il ne faut ni des juges serviles, ni des juges frondeurs.

M. de Lauwereyns termine en proclamant après Brieux dans la Robe Rouge, la probité des magistrats républicains.

Il demande quatre sous et prend trente-six francs

Vers deux heures du matin, dimanche, M. Jules Bécu, menuisier, domicilié 26, rue des Fossés, faisait, en rentrant chez lui, la rencontre d'un vagabond nommé Théodore Louis, 19 ans, demeurant rue du Barbier-Maes. Un estaminet de la rue de la Vieille-Comédie était encore ouvert, les deux hommes y entrèrent prendre le verre qui devait les aider à regagner leur logis le cœur léger. A deux heures et demie, la tenancière du nouveau sous la bise glacée et se trouvaient Parvis Saint-Maurice.

Deizenne dit tout à coup à M. Jules Bécu : « Veux-tu me prêter quatre sous ? Mon portemonnaie est vide et je ne suis certain de ne pouvoir prendre, demain, le gros genièvre auquel je suis habitué ». Compatissant, M. Jules Bécu tira de sa poche sa bourse, mais au moment où il l'ouvrait pour en tirer les quatre sous demandés, Deizenne, d'un prestige coup de main, la lui enleva. Puis il partit à toute allure. M Bécu essaya de le rejoindre. Essoufflé, à bout d'haleine, il dût abandonner la poursuite.

M. Bécu pensa alors à porter plainte et se dirigea vers le poste de permanence. Le poste de permanence levait la séance. Le commissaire, M. Proy, prix Jules Bécu d'attendre au lendemain pour faire sa déposition, qu'il aurait d'ailleurs, formuler devant le commissaire du quartier où s'était passée l'aventure. C'est ainsi que M. Jules Bécu s'est présenté dimanche, vers huit heures du matin, devant M. Langevin, commissaire du 1er arrondissement. L'ouvrier menuisier a donné le nom de son voleur et son signalement, ainsi que celui de son portemonnaie qui contenait trente-six francs.

Deizenne, arrêté dans l'après-midi de dimanche, a été conduit devant le magistrat enquêteur. Condamné maintes fois déjà, et sur le point d'être relégué, l'inculpé a refusé de reconnaître le vol dont on l'accuse. Néanmoins, comme le témoignage de M. Bécu ne laisse aucun doute sur la culpabilité du prévenu, ce dernier sera, ce matin, déféré au parquet.

Deizenne, sorti le quatre décembre dernier, de la prison de Loos, a été trouvé porteur d'un superbe pardessus. Comme il ne travaille jamais, il a lieu de supposer qu'il s'en sera emparé en opérant d'autres méfaits.

LES AMOURS TRAGIQUES

**Il y a quelques mois, Jules Raboulle, 18 ans, garçon de café, avait une discussion sanglante avec son amie Laure Bouif, cabaretière, 56, rue des Tan